

DEPARTEMENT DE L'AUBE

ARRONDISSEMENT DE TROYES

4ème CANTON DE TROYES

COMMUNE DE
LE PAVILLON STE JULIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

07/11/2003

DATE D'AFFICHAGE

07/11/2003

L'an deux mil trois

Le quatorze novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHAPLOT Roland, Maire.

Etaient présents: M. LUTEL Bernard, PERARD Joëlle, FOURRE Serge, THEVENARD Patrice, BLOT Gilbert, MAUDOUX Didier, SEJOURNANT Maryse, COSTANTINI Michel, THONON Marc.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 11

PRESENTS 10

VOTANTS 10

absent excusé : M. DERAUVET Jean-Luc

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur THEVENARD Patrice a été élu secrétaire.

OBJET :

Approbation du plan de zonage de l'assainissement

Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L2224.8 et L2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123.31 et R123.11,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 juin 2003 proposant le plan de zonage de l'assainissement,

Vu l'arrêté municipal du 5 septembre 2003 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Vu le rapport de Monsieur Gaudy,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement non collectif.

Dit que ce plan de zonage est tenu à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Fait et délibéré à Le Pavillon Ste Julie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

PREFECTURE DE L'AUBE

26 NOV. 2003

